

# COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

## VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 29 mars 2017

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs, Karine St-Arnault conseillère et présidente, Marc Rivard citoyen, Jean Genest citoyen, Denis Godin citoyen, Annick Voyer citoyenne et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

L'ordre du jour est proposé par : M. Marc Rivard

- Le procès-verbal de la réunion du 1 février est adopté tel que rédigé;

### 1. Modification de la réglementation concernant l'alignement des bâtiments en bordure du fleuve;

En raison de la présence de la ligne des hautes eaux qui est omniprésente en bordure des cours d'eau, il est difficile d'appliquer la norme concernant l'alignement des bâtiments. L'inspectrice demande de modifier l'article 6.2.2.3 afin d'enlever cette norme pour les terrains riverains. Le comité n'a aucune objection à modifier la réglementation.

### 2. Demande de dérogation mineure pour le 214, rue Hélène pour la diminution de la marge arrière de la maison et de la marge de recul du cabanon par rapport à la ligne latérale;

Une demande est déposée afin de déroger à l'article 6.2.4 concernant la marge de recul arrière afin de réduire cette marge à 2.6m au lieu de 3m et aussi à l'article 7.2.2-6 pour régulariser l'emplacement du cabanon à 0.8 m au lieu de 1m de la ligne de propriété voisine. Le comité recommande au conseil d'autoriser cette demande.

### 3. Réglementation des garages ;

Le comité est en accord avec le projet de modification présenté lors de l'assemblée.

### 4. Varia

Pour ce qui est de la réglementation sur l'emplacement des piscines sur les terrains d'angle, le comité recommande de conserver la réglementation actuelle.

- Levée de l'assemblée proposée par M Jean Genest à 19h 35

---

*Présidente*

---

*Secrétaire*